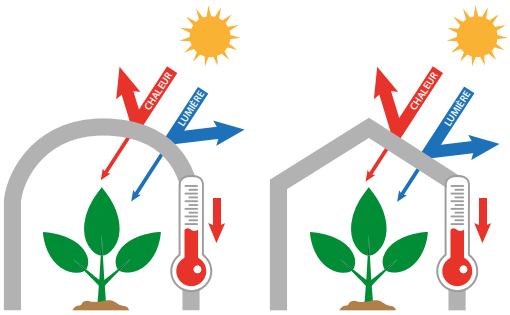
Canope F4

PEINTURE D'OMBRAGE TEMPORAIRE ET BIODÉGRADABLE CONTRE L'EXCÈS DE LUMIÈRE ET DE CHALEUR



- **Protection temporaire de vos cultures**
- **Revêtement biodégradable[1] et biosourcé[2]**
- **À base d'amidon de maïs modifié**
- **S'élimine progressivement**
- **Pas besoin de nettoyage en fin de saison**



POUR TOUS LES TYPES DE SERRES

Sudlac élargit sa gamme de solutions d'ombrage avec un nouveau produit biodégradable et biosourcé. Destiné à tous les types de serres, Canope F4 s'élimine progressivement dans le temps. Il offre une protection efficace contre l'excès de lumière et de chaleur, sans nécessité de nettoyage en fin de saison. Ce revêtement d'ombrage temporaire est biodégradable et biosourcé. Il est le fruit de plusieurs années de recherche et développement ayant permis de mettre au point une résine naturelle brevetée à base d'amidon de maïs.

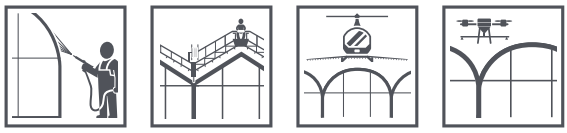
Canope F4 limite l'excès de lumière et réduit la température dans les serres. Cet ombrage temporaire et biodégradable diminue le stress des cultures et préserve un climat stable, notamment l'été, lors des périodes de forte luminosité et de chaleurs intenses. Grâce à ses propriétés d'ombrage, Canope F4 protège les cultures pendant environ 4 mois avant de se dégrader naturellement. Il constitue ainsi une solution simple et efficace pour répondre aux besoins des producteurs tout au long de la saison.

En plus de ses qualités techniques, Canope F4 s'inscrit dans une démarche tournée vers l'avenir et le respect de l'environnement. Biodégradable et biosourcé, il est composé de plus de 85 % de matières organiques biosourcées, dont une résine brevetée à base d'amidon de maïs. Sa biodégradabilité signifie que le revêtement se décompose naturellement sous l'action des micro-organismes, sans laisser de résidus persistants. Canope F4 est ainsi conçu pour être en adéquation avec la nature, aussi bien dans la serre qu'au-delà.

Machine		Manuelle			
Liquide à pulvériser*		Liquide à pulvériser*			
Seaux	**Eau**	**Seaux**	**Eau**	**Valeur d'ombrage net (verre exclus)**	**Valeur d'ombrage brute (verre inclus)****
16	976	18	1248	50%	67%
11	1046	12	1332	38%	55%
7	1102	8	8	32%	49%

* Liquide à pulvériser = revêtement + eau.
** La valeur d'ombrage brute inclut la réduction de la lumière du verre de la serre (en moyenne 17 %, mesures hémisphériques). La réduction de la lumière causée par la structure de la serre (5–15 %) n'est pas incluse dans les valeurs d'ombrage brutes.

[1] **Biodégradable selon la norme OCDE 301F (dans l'eau, à température ambiante pendant 28 jours).**
[2] **La matière organique est composée à 89 % de matière biosourcée et la partie minérale est composée d'eau et de carbonate de calcium.**



SUDLAC

Sudlac est une marque de Lumiforte®

1 Rue Gaston Monmousseau | 38130 Echirolles | France | T: +33 (0)4 76 23 20 54 | CofC 062 500 954
Geerstraat 8 | 5111 PS Baarle-Nassau | Pays-Bas | T: +31 (0)13 50 75 399 | CofC 18029088
welcome@lumiforte.com | www.sudlac.com